



#2

2^e trimestre 2015

LE BULLETIN

SALARIÉS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES

la
cgtwww.cgt.fr

NOUS AVONS DES REVENDEICATIONS

Lors d'un dernier sondage effectué auprès des salariés des TPE, nous étions :

93% à demander, au travers d'un réel déroulement de carrière, **une reconnaissance des acquis et des compétences.**

77% à indiquer important de bénéficier de droits identiques à ceux des grandes entreprises.

69% à estimer **ne pas être payés autant que nous le devrions.**

en moyenne nous demandions
400€
d'augmentation par mois

Nous sommes plus de **8 000 000** à travailler dans des entreprises de moins de 50 salariés ,

dont **4 600 000** dans les entreprises de moins de 10 salariés sans représentation syndicale, ni délégués du personnel, sans accès à un certain nombre de droits élémentaires comme celui du droit à la parole.

→ La CGT, demande une **universalité des droits à être représentés pour tous les salariés.**

→ **Les mêmes droits pour tous les salariés quelle que soit la taille de l'entreprise.**

Parce que l'entreprise véritable c'est nous, le travail c'est nous, la richesse c'est nous !

Les salariés des petites entreprises doivent avoir le droit d'être défendus, doivent avoir accès au dialogue social avec leur employeur, doivent bénéficier d'un droit à la négociation professionnelle et territoriale et défendre leurs droits collectifs :

→ **Le droit à des activités sociales**, culturelles et sportives pour tous.

→ **Le droit à la santé**, à la sécurité dans les conditions de travail.

→ **Le droit à de vrais emplois**, non précaires, à la formation professionnelle et à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC).

→ **Un soutien en cas de situation économique difficile** dans l'entreprise ou par secteur afin de ne pas laisser seuls les salariés face aux tribunaux de commerce lors de procédures telles que les redressements ou les projets de liquidation.

→ **Le droit aux transports, aux gardes d'enfants** afin de respecter l'équilibre travail/qualité de vie au travail.

→ ...

LA CGT PROPOSE

L'instauration d'un droit à la représentation collective pour tous les salariés, quelle que soit la taille de l'entreprise. Nous voulons gagner une représentation par des délégués du personnel d'origine syndicale dans toutes les entreprises de moins de 50 salariés.

À défaut de cette présence syndicale dans l'entreprise, les salariés de ces entreprises pourraient disposer de représentants élus dans des commissions paritaires territoriales.

Pour les salariés des toutes petites entreprises, il y a urgence à faire en sorte qu'ils puissent élire leurs délégués. Le projet de loi préparé par le gouvernement doit régler cette anomalie démocratique : il est insoutenable que les salariés des entreprises de moins de 11 soient les seuls privés de ce droit. La CGT propose l'organisation d'un scrutin sur liste syndicale et la mise en place de commissions paritaires territoriales de proximité pour nous, salariés des TPE.

Pour construire ces commissions paritaires territoriales nous proposons de nous appuyer sur l'expérience des constructions actuelles comme les commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat (CPRIA), ou en cours de concrétisation dans les professions libérales, ou encore chez les particuliers employeurs, les assistantes maternelles, et comme avec l'APASCA dans les garages (équivalent CE sur activité sociale, culturelle, vacances, aide aux études, ...).

Il y a dialogue et dialogue social.

Les salariés des petites entreprises doivent être respectés dans leurs droits, ils ont droit à la parole dans l'entreprise, à un véritable dialogue social qui, ne nous le cachons pas, n'existe pas à ce jour.

ÇA BOUGE DANS TOUS LES SECTEURS

Ouvriers, apprentis des TPE de la construction

Défendons nos conditions de travail, faisons reconnaître la pénibilité de notre travail, n'acceptons pas d'être des travailleurs low-cost payés moins cher sur le territoire national. Exigeons les mêmes droits, mêmes salaires pour tous ... en même temps agissons pour l'amélioration de nos conditions de travail, parce que rien ne justifie la mort d'un homme. (Sachez qu'aujourd'hui pour un bâtiment sorti de terre... C'est un ouvrier chaque jour que l'on enterre).



Salariés(ées) des professions libérales

Nous voulons que tous les salariés des professions libérales, des plus qualifiés aux moins qualifiés, aient accès à des déroulements de carrière par :

- la reconnaissance de l'évolution de leurs compétences,
- leur ancienneté,
- l'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie...

Ouvriers(ères), employés(ées) des boulangeries

La CGT Boulangerie, revendique une grille de salaires débutant à 1.850 € brut, une augmentation des salaires en moyenne de 400 €, mais aussi un droit au repos de 2 jours consécutifs...

EURS !



Salariés(ées) des particuliers employeurs et assistantes maternelles

La CGT revendique les mêmes droits pour tous, nous voulons que les salariés des particuliers employeurs comme les assistantes maternelles aient accès à la culture, aux loisirs, au sport, soit en financement direct, soit par des chèques « cultures et loisirs », par l'intermédiaire de structures territoriales à leur service. Cela nécessite des syndicats CGT forts, rassemblant les salariés des particuliers employeurs et assistantes maternelles sur tout le territoire ...

Salariés(ées) des petits commerces

La CGT revendique le droit au repos dominical. Le travail du dimanche doit rester exceptionnel et être reconnu en s'appuyant sur de vraies compensations telles que le doublement du salaire et un repos compensateur correspondant.

Salariés(ées) des garages

Nous voulons avec une revalorisation des salaires généralisée, avoir une prime d'ancienneté et un 13^{ème} mois....

Salariés(ées) des petites associations

Les petites associations concentrent des emplois à temps partiel, des emplois en CDD, des emplois aidés comme, par exemple, le « contrat volontaire ». Dans ces secteurs on ne paye pas toujours les heures effectuées faute de moyens, ces salariées se retrouvent donc sous-payés.

Même droit pour tous, assez de précarité pour ces missions de service public, le plus souvent sous-traitées.

Salariés(ées) des salons de coiffure

Il est urgent d'améliorer la qualité de vie au travail et les conditions de travail :

- indemnisation des repas ou chèques déjeuner,
- aménagement des espaces et des lieux de vie au travail,
- réponse aux besoins de garde d'enfants,
- réponse aux problèmes de transport.





... avec et pour tous les salariés des petites entreprises permet d'avoir les moyens de s'informer individuellement et collectivement.

Permet de créer un rapport de force pour intervenir en direct lors des négociations des conventions collectives comme des droits du travail. Cela permet aussi de construire une vraie solidarité entre tous les salariés, une solidarité dont nous avons tous besoin en ces temps de repli et d'individualisme qui peut être destructeur des avancées sociales que sont la sécurité sociale, la retraite, les droits des privés d'emplois...



Pourquoi avoir des délégués du personnel dans son entreprise de plus de 11 salariés ?

Simplement, pour aider et faciliter le dialogue social, pour débattre des revendications des salariés, trouver des réponses aux questions posées dans l'entreprise, mais avoir des délégués du personnel c'est aussi contribuer à déterminer sa représentation syndicale dans l'entreprise, dans la branche professionnelle, sur le territoire pour négocier droit conventionnel et droit du travail.

Prenez contact avec les représentants CGT de votre secteur pour faire respecter votre droit à la représentation.



Bulletin de contact et de syndicalisation

Lorsque nous sommes syndiqués [e] s, nous acquittons une cotisation mensuelle égale à 1 % de notre salaire. Question de solidarité. Les paiements collectés déterminent le nombre des membres du syndicat. 66 % de la cotisation syndicale sont déductibles des impôts sur le revenu ou, si vous n'êtes pas imposable, ouvrent droit à un crédit d'impôt. [Exemple pour une cotisation annuelle de 135 €, vous aurez une réduction ou un crédit d'impôt d'un montant de 89,10 €]. Sachez que les employeurs sont pour un grand nombre syndiqués et ce sont les entreprises, donc notre travail qui paye leurs cotisations syndicales.

Nom:

Prénom:

Adresse:

Code postal: Ville:

Téléphone: Courriel:

Âge: Profession:

Entreprise (nom et adresse):

Secteur d'activité ou convention collective:

Bulletin à renvoyer à :
la CGT - Espace Vie syndicale
case 5-1, 263 rue de Paris
93516 Montreuil Cedex
Téléphone: 01 48 18 84 72
Fax: 01 48 51 51 80
Courriel: orga@cgt.fr



Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur
www.cgt.fr